

CRÉER UNE PORTE DE GARAGE DANS UNE MAISON DE VILLE

maçonneries mixtes

Solutions à éviter



Les maisons comportant un appareil de briques apparentes, avec encadrements des baies, chaînes d'angles, bandeaux, font partie du paysage bâti de certaines parties du Perche.

Si les plus anciennes datent du XVII^e siècle, leur développement est important au XIX^e siècle, ainsi qu'au début du XX^e.

Les façades de ces maisons sont ordonnées et composées d'une manière simple pour les maisons rurales (ne comportant pas d'étage), d'une manière plus savante et rigoureuse pour les maisons de ville (avec étage).

Si la maison fait partie d'une rangée continue sur rue et que la parcelle ne comporte pas d'accès arrière ou latéral donnant sur la voie publique, la seule entrée possible pour une voiture est donc la façade sur rue.

Lorsque l'on souhaite procéder au percement de la façade, pour créer une porte de garage et afin de ne pas détruire les qualités esthétiques et l'harmonie de la construction, il faut respecter des règles et des principes de composition précis. Il est nécessaire de s'inspirer d'exemples originaux de portes cochères existantes.

Dans de nombreux bourgs du Perche, des maisons de ville en maçonneries composites (briques et enduits) comportent un porche permettant l'accès à la cour depuis la rue. Les portes cochères ont alors été conçues pour s'intégrer dans la composition de la façade.

L'encadrement en briques de ces portes comporte soit un linteau cintré, soit un arc en anse de panier (XIX^e siècle), soit un arc en plein cintre. Ce dernier nécessite la hauteur sous plafond la plus importante. Le *linteau** cintré s'adapte à des hauteurs moins élevées. Il s'avère que lorsque la porte cochère n'existe pas d'origine, la hauteur sous plafond du rez-de-chaussée est insuffisante pour recevoir un arc. C'est donc, dans la majorité des cas, le linteau cintré qu'il faudra choisir comme solution efficace et esthétique.

DIMENSIONNEMENT DE LA BAIE

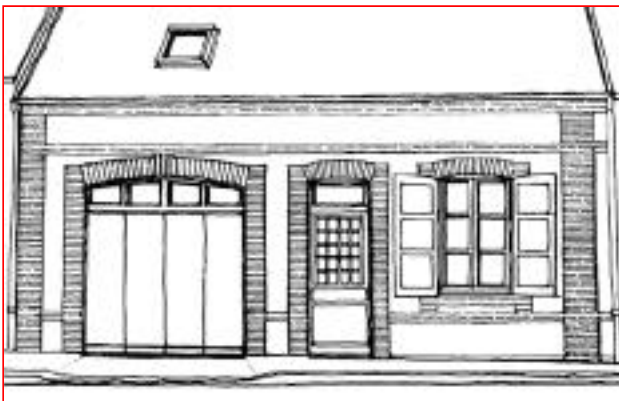
Le choix de la hauteur et de largeur de la baie déterminera sa proportion. Cette proportion ne doit pas être exclusivement choisie pour répondre aux besoins fonctionnels et à la standardisation des matériaux; elle doit être, impérativement, dessinée pour s'harmoniser avec la façade existante.

*voir glossaire

Solutions à conseiller



CRÉER UNE PORTE DE GARAGE DANS UNE MAISON DE VILLE maçonneries mixtes



L'ENCADREMENT

Plusieurs problèmes se posent :

- le choix des proportions des *pieds-droits** et du *linteau**;
- l'appareillage de la brique (y compris la réalisation des joints) ;
- la texture et la couleur de la brique.

Les proportions à choisir doivent respecter celles existantes ; elles sont dépendantes de l'appareillage qui sera mis en œuvre, sachant que les dimensions courantes de la brique sont actuellement de 5,5 x 11 x 22 cm. Ce choix doit être guidé en fonction de l'*appareil** utilisé sur la façade.

La texture et la couleur des briques dépendent de la technique de cuisson et de l'époque de fabrication. Pour les cas les plus courants (XIX^e et début du XX^e siècles) les briques utilisées étaient encore cuites au bois. De ton foncé, elles comportent des vernissures dues au contact avec le bois de chauffe. A l'heure actuelle, pour se procurer ce type de briques, il faut s'adresser aux rares briqueteries artisanales locales encore en activité ou utiliser des briques de récupération provenant de démolitions. Des fabricants se sont attachés à produire industriellement des briques se rapprochant de ces fabrications artisanales. En s'adressant à des négociants en matériaux compétents, il est possible d'obtenir des produits et modèles convenables.

LA PORTE

Une attention toute particulière doit être portée au choix de celle-ci, car elle conditionne la réussite de l'opération sur le plan esthétique, ainsi que le respect de la composition de la façade. Sachant que le dimensionnement de l'ouverture est déterminé par des proportions harmoniques, il est fortement conseillé de recourir à une fabrication artisanale. Néanmoins, il reste possible d'intégrer une porte en bois standardisée en prévoyant un encadrement de raccordement. En tout état de cause, on évitera les modèles à oculus intégrés (il vaut mieux prévoir une imposte vitrée) et on préférera les assemblages verticaux (ou à panneaux) pour les planches et pièces de renfort.

LA PEINTURE ET LA COULEUR DE LA PORTE

On évitera systématiquement le recours aux lasures transparentes ou teintées (tons bois). Cette mode actuelle est une ineptie par rapport aux caractéristiques architecturales des maisons du Perche, elle n'apporte qu'un effet de banalisation, sans mettre en valeur l'identité et la personnalité de la maison concernée. Les portes de bois doivent être peintes en utilisant des peintures laquées. Le choix possible des couleurs est vaste ; du blanc cassé aux couleurs foncées (brun, bordeaux, vert, bleu), les nuances sont multiples. S'il n'existe pas de nuancier local proposé (dans le cadre d'une opération communale de ravalement des façades, par exemple), la couleur et la nuance seront choisies pour s'harmoniser avec la texture et la couleur des briques, principalement.

*voir glossaire

AVERTISSEMENT

Le percement ou l'agrandissement d'une baie en façade nécessite une autorisation préliminaire à la réalisation des travaux.

Un dossier de "déclaration de travaux" doit être constitué et déposé à la mairie du lieu de la construction.

Cette demande d'autorisation peut éventuellement faire l'objet d'un refus signifié par le maire de la commune.

Pour obtenir les renseignements précis concernant cette autorisation s'adresser :

- à la mairie,
- à la Subdivision de l'Équipement,
- au Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine,
- au C.A.U.E.,
- à un professionnel compétent.